



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 13 septembre 2016, tenue au 901, rue Royale, à
Malartic, à 19 h

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est également présent :

Me Gérald Laprise, directeur général *par intérim* et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande
d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321,
L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2016;

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2016;

2.0.- **MAIRIE**

2.1.- Tournée de la Société d'habitation du Québec;

2.2.- Appui au P'tit Journal de Malartic : Virage Web;

RÉSOLUTION
2016-09-244



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.3.- Ouverture du Marché public de Malartic : 17 septembre 2016;
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 4.1.- Paiement des ententes triennales et quinquennales envers les organismes;
- 5.0.- **URBANISME**
- 5.1.- Assemblée publique de consultation : projet de *Règlement omnibus portant le numéro 873 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 et le Règlement numéro 813 sur les usages conditionnels*;
- 5.2.- Adoption du second projet de *Règlement omnibus portant le numéro 873 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 et le Règlement numéro 813 sur les usages conditionnels*;
- 5.3.- Assemblée publique de consultation : projet de *Règlement modifiant le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin d'agrandir la zone d'affectation rurale*;
- 5.4.- Adoption du *Règlement numéro 874 modifiant le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin d'agrandir la zone d'affectation rurale*;
- 5.5.- Demande de dérogation mineure de la société 9006-4684 Québec inc. au 1091, rue Royale;
- 5.6.- Demande de dérogation mineure de la société 9209-6445 Québec inc. au 70, route 117;
- 5.7.- Subvention piste cyclable : Comité piste 4 saisons de Malartic;
- 5.8.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour monsieur Dany Durand au 1401, avenue des Étoiles;
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 6.1.- Mandat à la Société de développement économique de Malartic (SDEM) : Promotion des terrains commerciaux, industriels et résidentiels;
- 6.2.- Nomination et embauche d'un coordonnateur au développement du plan stratégique;
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 7.1.- Entente de commandite – Théâtre Meglab;
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 10.1.- Désignation d'un représentant à Camping Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

10.2.- Mise-à-jour de la *Liste des comités et commissions de la Ville de Malartic*;

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

13.0.- **CORRESPONDANCE**

13.1.- Festival Western de Malartic : Remerciements – édition 2016 et parade;

13.2.- Semaine québécoise de réduction des déchets : 15 au 23 octobre 2016;

14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

RÉSOLUTION
2016-09-245

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2016**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2016, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-09-246

1.3.- **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2016**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2016, tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- **MAIRIE**

2.1.- **Tournée de la Société d'habitation du Québec**

Dépôt du document à titre d'information.

RÉSOLUTION
2016-09-247

2.2.- **Appui au P'tit Journal de Malartic : Virage Web**

CONSIDÉRANT QUE Le P'tit Journal de Malartic entreprend un virage Web afin d'offrir une version électronique de son journal hebdomadairement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic encourage cette initiative afin que notre média communautaire soit véhiculé sur Internet;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic



ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER Le P'tit Journal de Malartic dans ses démarches sur le Web;

Adopté.

**RÉSOLUTION
2016-09-248**

2.3.- Ouverture du Marché public de Malartic : 17 septembre 2016

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

D'ADOPTER une motion de félicitations aux personnes concernées pour souligner la réussite des installations aménagées dans le cadre de ce projet dont l'ouverture officielle est prévue pour le 17 septembre 2016, à 10 h;

LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

4.0.- TRÉSORERIE

**RÉSOLUTION
2016-09-249**

4.1.- Paiement des ententes triennales et quinquennales envers les organismes

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté dans le passé un programme de soutien financier pour soutenir les organismes sportifs, culturels et communautaires sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE diverses ententes triennales ou quinquennales ont été signées dans le passé, lesquelles sont appuyées dans certains cas de résolutions dûment adoptées par le conseil ou encore de lettres signées par les représentants autorisés de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de verser aux divers organismes ci-après mentionnés les montants suivants :

ORGANISME	MONTANT VERSÉ	PÉRIODE	ENTENTE OU RÉSOLUTION
Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Est	10 000 \$	2016	Résolution 2014-06-262 2014-2015-2016
Chevaliers de Colomb	10 000 \$	5 000 \$:2015-2016 5 000 \$:2016-2017	2014-2015-2016
Club de ski de fond et sports plein air	6 000 \$	3 000 \$:2015-2016 3 000 \$:2016-2017	2015-2016-2017
Maison de la Famille de Malartic	6 000 \$	2016	2015-2016-2017
Refuge Jeunesse de Malartic inc.	5 000 \$	2016	2016-2017-2018

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EXIGER à la directrice du Service des finances et trésorière qu'elle procède au paiement des ententes triennales ou quinquennales envers les divers organismes susmentionnés, et ce, dans les plus brefs délais, lesquels délais lui seront communiqués par le directeur général *par intérim* et greffier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Adoptée.

5.0.- URBANISME

5.1.- Assemblée publique de consultation : projet de Règlement omnibus portant le numéro 873 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 et le Règlement numéro 813 sur les usages conditionnels

Monsieur le maire, Martin Ferron, explique le projet de règlement. Essentiellement, l'objet de ce règlement est de créer une nouvelle zone CV-4 autorisant l'usage bifamilial isolé, d'ajouter dans la zone CA-1 des usages conditionnels et des nouveaux usages dans la zone RUR-1 autorisant les commerces de distribution des produits d'hydrocarbures et de combustibles, modifiant ainsi *Règlement de zonage numéro 377*.

RÉSOLUTION
2016-09-250

5.2.- Adoption du second projet de Règlement omnibus portant le numéro 873 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 et le Règlement numéro 813 sur les usages conditionnels

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le second projet de *Règlement omnibus portant le numéro 873 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 et le Règlement numéro 813 sur les usages conditionnels*, tel que présenté;

Adoptée.

5.3.- Assemblée publique de consultation : projet de Règlement modifiant le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin d'agrandir la zone d'affectation rurale

Monsieur le maire, Martin Ferron, explique le projet de règlement. Essentiellement, l'objet de ce règlement consiste à modifier le plan d'affectation du sol # 2 de 2 en agrandissant l'affectation « rurale » à même l'affectation « exploitation des ressources », modifiant ainsi le *Règlement de zonage numéro 377*.

RÉSOLUTION
2016-09-251

5.4.- Adoption du Règlement numéro 874 modifiant le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin d'agrandir la zone d'affectation rurale

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 874 modifiant le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin d'agrandir la zone d'affectation rurale*, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-09-252

5.5.- Demande de dérogation mineure de la société 9006-4684 Québec inc. au 1091, rue Royale



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic



CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 1091, rue Royale (lot #2 999 290 du cadastre du Québec) suite à la production d'un certificat de localisation par Benoit Sigouin, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat démontrait des dérogations au *Règlement d'urbanisme* dont une marge de recul arrière pour le bâtiment principal de 2,20 mètres au lieu de 3,60 mètres, une distance à zéro de la ligne d'emprise de rue au lieu de 1,50 mètre et une marge de recul latérale de 0,70 mètre pour le bâtiment secondaire détaché sans ouverture au lieu de 0,75 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul arrière $\pm 2,20$ mètres pour le bâtiment principal, une distance à zéro mètre pour l'enseigne existante et une marge de recul latérale de 0,70 mètre pour le bâtiment secondaire détaché;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-09-253

5.6.- **Demande de dérogation mineure de la société 9209-6445 Québec inc. au 70, route 117**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 70, route 117 (lot #5 685 640 du cadastre du Québec) suite à une demande de permis de construction pour la construction d'un bâtiment à arche;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande démontrait des dérogations au *Règlement d'urbanisme* dont l'omission d'une zone tampon pour dissimuler tout bâtiment à arche, de façon à être non visible de toute voie publique;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la construction d'un bâtiment à arche sans zone tampon;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-09-254

5.7.- **Subvention piste cyclable : Comité piste 4 saisons de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE le Comité piste 4 saisons de Malartic a un projet de réalisation d'une piste cyclable sur le territoire de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de la réalisation de cette piste cyclable sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Comité piste 4 saisons de Malartic a obtenu plusieurs subventions ou aides financières nécessaires à la réalisation du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

projet dont :

- Développement économique Canada (PIC 150) : 453 177 \$;
- Mine Canadian Malartic : 150 000 \$;
- Fonds Essor Canadian Malartic : 75 000 \$;
- Municipalité de Rivière-Héva : 45 000 \$;
- Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi : 25 000 \$;
- Banque TD de Malartic : 5 000 \$;
- Destruction DD : 5 000 \$;
- Côté Électrique : 100 \$.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic s'engage à verser au Comité piste 4 saisons de Malartic la somme de 100 000 \$ pour la réalisation du projet et que ladite somme soit prévue au budget de 2017;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-09-255

5.8.- **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour monsieur Dany Durand au 1401, avenue des Étoiles**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 1401, avenue des Étoiles (lot #2 999 083 du cadastre du Québec) pour la démolition du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764* de la Ville de Malartic ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée par monsieur Dany Durand pour la propriété du 1401, avenue des Étoiles, en autant que le terrain demeure disponible pour la construction d'un bâtiment principal;

Adoptée.

6.0. - **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**

RÉSOLUTION
2016-09-256

6.1.- **Mandat à la Société de développement économique de Malartic (SDEM): Promotion des terrains commerciaux, industriels et résidentiels**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER la Société de développement économique de Malartic



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

(SDEM) afin qu'elle fasse la promotion pour la vente des terrains commerciaux, industriels et résidentiels appartenant à la Ville de Malartic;

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Ferron et Me Gérald Laprise, directeur général *par intérim* et greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, une entente à intervenir à cet effet;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-09-257

6.2.- **Nomination et embauche d'un coordonnateur au développement du plan stratégique**

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur au développement du plan stratégique est devenu vacant le 26 août 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir à son remplacement et d'en fixer son traitement annuel;

CONSIDÉRANT que cette embauche comporte une période d'essai conformément à la *Politique administrative et salariale des gestionnaires de la Ville de Malartic*;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER ET D'EMBAUCHER monsieur Philippe Mailhot à titre de coordonnateur au développement du plan stratégique de la Ville de Malartic, laquelle nomination est effective à compter du 12 septembre 2016;

DE FIXER sa période d'essai à 6 mois conformément à la *Politique administrative et salariale des gestionnaires de la Ville de Malartic* et son traitement annuel à 60 000 \$;

D'AUTORISER le directeur général par intérim et greffier, Me Gérald Laprise, à signer un contrat de travail de 5 ans avec monsieur Philippe Mailhot, le tout selon les conditions négociées entre les parties et dont le conseil a pris connaissance;

Adoptée.

7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

7.1.- **Entente de commandite – Théâtre Meglab**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Ferron et monsieur Samuel Tessier, directeur du Service des loisirs et de la culture, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, une entente de commandite avec la société Meglab Électronique inc., le tout selon les conditions négociées entre les parties et dont le conseil a pris connaissance;

Adoptée.

8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

RÉSOLUTION
2016-09-258



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2016-09-259

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

10.1.- Désignation d'un représentant à Camping Québec

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur Samuel Tessier, directeur du Service des loisirs et de la culture pour représenter la Ville de Malartic auprès de Camping Québec;

D'AUTORISER monsieur Samuel Tessier, directeur du Service des loisirs et de la culture, à demander et à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la demande d'attestation de classification requise par la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* pour le Camping régional de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-09-260

10.2.- Mise-à-jour de la Liste des comités et commissions de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER la mise-à-jour des représentants de la Ville sur divers comités et commissions telle que présentée, dont notamment;

- 1) DE DÉLÉGUER monsieur le conseiller Tommy Auger-Cadieux pour représenter la Ville de Malartic auprès de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) pour une période de deux (2) ans, soit de 2016 à 2018;
- 2) DE NOMMER monsieur le conseiller Tommy Auger-Cadieux pour représenter la Ville de Malartic auprès du Comité d'évaluation des demandes d'aide financière aux organismes en remplacement de madame la conseillère Sylvie Daigle;
- 3) DE NOMMER monsieur le maire, Martin Ferron, monsieur le conseiller Jude Boucher et le directeur général sur le Comité de sélection lors de l'embauche de personnel à la Ville de Malartic. Au besoin, le Comité de sélection peut inviter les personnes requises pour les assister dans l'évaluation des candidatures reçues;
- 4) DE NOMMER monsieur le maire, Martin Ferron et le directeur général sur le Comité de vérification;
- 5) DE NOMMER monsieur le maire, Martin Ferron et le directeur général sur le Comité Ville-Mine;

Adoptée.

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Festival Western de Malartic : Remerciements – édition 2016 et parade

Correspondance a été déposée au conseil.

13.2.- Semaine québécoise de réduction des déchets : 15 au 23 octobre 2016

Correspondance a été déposée au conseil.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 15

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-09-261

MARTIN FERRON
MAIRE

Me GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL *par*
intérim ET GREFFIER